



ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal se réunira le **Judi 26 Septembre 2024 à 20h30 à la Salle des Fêtes**, 225 Chemin de Boulbennes, afin de traiter des questions suivantes :

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
- II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2024
- III- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION

ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Mise à jour de la carte scolaire avec l'intégration du 3eme groupe scolaire pour la rentrée 2025-2026
- 2. Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

- 3. Redevance d'occupation du domaine public GRDF
- 4. Décision Modificative budgétaire n°1

URBANISME ET FONCIER

- 5. Acquisition de la parcelle A463 « Fonds de la Piche »
- 6. Cession de terrains en bande au lieudit « Fonds de la Piche »

RESSOURCES HUMAINES

- 7. Création d'un emploi permanent d'assistante maternelle à temps non complet dans le cadre d'emploi des ATSEM (Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant)
- 8. Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet dans le cadre d'emploi des Adjoints techniques (Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant)
- 9. Création d'un emploi permanent d'agent de médiathèque à temps complet dans le cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine (Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant)
- 10. Création d'un emploi permanent d'un professeur de musique à temps non complet dans le cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique (Catégorie B tous grades, en remplacement d'un emploi de contractuel existant)
- 11. Création d'un emploi permanent de coordonnateur technique à temps complet dans le cadre d'emploi des Agents de maîtrise et des Adjoints techniques (Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant)
- 12. Création d'un emploi permanent de responsable de service (*technique*) à temps complet dans le cadre d'emploi des Techniciens, ou des Agents de maîtrise, ou des Adjoints techniques (Catégorie B tous grades, ou Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant).
- 13. Création d'un emploi permanent de responsable de service (*administratif*) à temps complet dans le cadre d'emploi des Rédacteurs et Adjoints administratifs (Catégorie B tous grades ou Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant).

INTERCOMMUNALITE /

- 14. Modification des statuts du SIAS (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale) Escaliù : intégration de la commune de Portet-sur-Garonne.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire
Jérôme BOUTELOUP